



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 06/10/2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 16.06.2025, s'est réuni en séance ordinaire le 6 octobre 2025 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mr Romain BONHOMME, Maire.

Etaient présents : Mr Aurélien MICHAUX, Mme Catherine DE PREMONVILLE, Mr Antonio ANTUNES, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mr Laurent LUX, Mme Nathalie GAVEAU, Mr Fabrice GALLOIS, Mme Jennifer MURIAS-LAMBERT, Mme Christine MIGEON, Mr Benjamin VERZEAUX, Mme Claire PIERROT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme HATTAT a donné procuration à Mme DE PREMONVILLE.

Secrétaire de séance : Mr MICHAUX

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 23 juin 2025.

2- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION KOL EN ZIK - FESTIVAL

L'association KOL EN ZIK a transmis aux élus un bilan de leur activité à l'issue du Festival qui a eu lieu cette année. Le bilan financier est dans le négatif malgré le succès rencontré par ce festival.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les deux ans la commune leur accorde une subvention de 1 500 €. Mme Migeon, conseillère, indique qu'une subvention de 7 000 € avait été accordée précédemment. Après vérification, cette subvention était de 5 000 € et avait été accordée en 2019.

Cette année, l'ensemble du conseil décide, à l'unanimité, de leur accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € et de poursuivre voire renforcer le partenariat sur la préparation du prochain festival...

3- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FÊTES – CENTENAIRE DU 1^{ER} PRIX DE LA MARNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes a engagé des dépenses exceptionnelles afin d'offrir les repas aux invités européens présents pour le Centenaire à Beine-Nauroy.

Monsieur Lux, conseiller, précise que l'association n'a pas un but lucratif et que l'association n'a pas fait de demande financière à la commune. Cependant l'association remercie vivement le conseil municipal pour cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle de 350 € au Comité des Fêtes.

4- CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA VILLE DE REIMS, L'ASSOCIATION PLANETICA ET LA COMMUNE DE BEINE-NAUROY

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la convention liant la commune, l'association PLANETICA et la ville de Reims arrive à expiration et qu'il convient d'en signer une nouvelle pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

5- LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL DU 2 PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une orthophoniste habitant la commune souhaite délocaliser son cabinet actuel à Beine-Nauroy. Pour cela, la commune lui a proposé de s'installer au 2 place de la mairie (soit dans l'aile droite). Des travaux de réhabilitation et de rafraîchissement vont être effectués en régie afin qu'elle puisse installer son cabinet à partir de janvier 2026.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer un loyer de 300 € par mois, charges comprises.

6- DÉCISION MUNICIPALE POUR L'UTILISATION DES FEUX D'ARTIFICE

Monsieur le Maire et Madame Beaudoin conseillère rappellent que plusieurs riverains se sont plaints de nuisances nocturnes occasionnées à plusieurs reprises cette année lors de la location de la salle polyvalente et en d'autres points du village.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre un arrêté communal interdisant l'utilisation des artifices de divertissement aux abords de : la salle polyvalente, le parc du Tilleul, le parc Mouchery, le complexe sportif, l'école, le terrain de sports (entre 22h et 8h).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision municipale et la signature de l'arrêté.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA C.U.G.R. AU TITRE DU FOND DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX POUR L'ÉTUDE DE LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLAGE

Ce dossier n'ayant pas évolué, la précédente délibération prise lors du précédent conseil municipal et sollicitant le Grand Reims pour une aide financière reste d'actualité.

8- ENTRÉE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE (SPL) AGENCIA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que chaque commune souhaitant avoir recours aux services de la SPL AGENCIA pouvait prendre une participation à son capital via une cession d'actions du Grand Reims. Ce dispositif permettrait à la commune d'avoir un appui et un accompagnement dans ses projets et d'inscrire durablement la collectivité au sein de la gouvernance d'Agencia. La commune de Beine-Nauroy participerait au capital de la SPL à hauteur de 1 000 €, soit 10 actions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la volonté de la commune à recourir à l'accompagnement proposé par la SPL AGENCIA.

9- RENOUELEMENT DU DISPOSITIF PASS CULTURE POUR LES ENFANTS DE L'ECOLE

Madame Sauvageot, Adjointe en charge de la culture, informe le conseil municipal du renouvellement par la mairie de son dispositif local du pass-culture pour tous les enfants de l'école avec l'achat de livres.

En accord avec les enseignants, il s'agit d'un abonnement à l'Ecole des Loisirs pour certaines classes et une sélection de livres chez Lire Demain pour d'autres classes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de ce dispositif pour un montant de 4 351.48 € pris en charge à 100 % par la commune.

10- SUJETS DIVERS (non délibératifs)

- PARTICIPATION EN SANTÉ

Madame la Secrétaire Générale informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2026 une participation financière de l'employeur public devient obligatoire en ce qui concerne les mutuelles labellisées des agents.

Le versement de cette participation sera de 15 € mensuel par agent concerné.

Le conseil municipal approuve ce projet de délibération qui sera proposé au prochain Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Marne.

- COLIS / MOMENT DE CONVIVIALITÉ DE FIN D'ANNÉE

La commune organise un moment convivial pour les aînés animé par un humoriste et imitateur.

Cet événement festif aura lieu le 11 janvier à partir de 14h30 à la salle polyvalente.

Les personnes qui ne pourront pas y assister se verront remettre un colis courant du mois de décembre.

- ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur Verzeaux, conseiller, informe le conseil municipal que des bandes fleuries ont été semées sur 3,5 km aux sorties de villages le long des champs afin de favoriser la biodiversité.

- LOTISSEMENT MINVEST – LA FILATURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier qui sera très prochainement envoyé au lotisseur du lotissement La Filature. En effet, de nombreux problèmes ont été constatés depuis la création de ce lotissement : affaissement des trottoirs et des bordures, inondations lors de pluies, noue et espaces verts non finis et non entretenus... De plus, les habitants ont monté un collectif contre le lotisseur qui tarde à réaliser les travaux correctifs et de finitions jusqu'à présent.

Dates à retenir :

- 10 octobre : Vernissage de l'expo photos à la bibliothèque, à 19h00
- 13 octobre : BUS FRANCE SERVICES, à 13h30
- 7 novembre : BB en FÊTES, à 18h30 à la bibliothèque
- 24 novembre : Réunion AGENCIA de présentation de projet immobilier « Le Comptoir des Ateliers », à 19h00 à la salle polyvalente
- 6 décembre : Inauguration du Village de NOËL
- 8 décembre : BUS FRANCE SERVICES, à 13h30

L'Adjoint,

Aurélien MICHAUX



Le Maire,

Romain BONHOMME

